



**COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU MARDI 07 NOVEMBRE 2017**

Le mardi 07 novembre 2017 à 19h30, les membres du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocation à eux adressée, le mardi 31 octobre 2017 par le Maire du 19<sup>e</sup> d'arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, AMORY, Mme BARANDA, M. BOHBOT, Mme BROSEL, MM. CHERFA, DAGNAUD, DAOUDA-KOUADIO, Mmes FUCHS, GAILLANNE, M. GAU, Mmes GAUTREAU, GUY, HOLLARD, M. JOMIER, Mme KONE, MM. LAPEYRE, LERT, MADEC, Mmes MALAI, MERZI, MINDAY, M. NAWROCKI, Mme ONGHENA, M. PENINO, Mmes POUDIOT, SOLANS, MM. THEBAULT, TINTI, WANG.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

Mme FILOCHE à Mme GUY, Mme JEMNI à M. DAGNAUD, M. NORDMAN à Mme MERZI.

Absent-e-s excusé-e-s :

M. CHICHE, Mme DAREAU, M. GIANNESINI, Mmes GRAPIN-DAGORNO, MM. JOURNO, KOCH, Mme LANIESSE, M. MABILEAU, Mme RICHARD.

M. NAWROCKI est sorti au point 5 de l'ordre du jour, qu'il n'a donc pas voté.

Mme FILOCHE est sortie définitivement au point 5 de l'ordre du jour, qu'elle n'a donc pas voté

M. NAWROCKI est rentré au point 7 de l'ordre du jour.

M. JOMIER est sorti au point 7 de l'ordre du jour, qu'il n'a donc pas voté.

M. JOMIER est rentré au point 9 de l'ordre du jour.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD ouvre la séance en évoquant la récente disparition de M. Robert CHATEAU, agent de logistique générale à la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement depuis 16 ans. De très sincères condoléances ont été adressées à ses proches ainsi qu'à sa famille. Une minute de silence est observée en hommage à sa mémoire.

Des modifications sont ensuite annoncées par rapport à la composition du Conseil d'arrondissement :

- La démission, au mois de septembre, de Mme Linda RAMOUL, conseillère d'arrondissement en charge des collèges.
- L'accueil de Mme Julie HOLLARD, nouvelle conseillère d'arrondissement.

Par ailleurs, à la suite de l'élection de M. Nicolas NORDMAN qui a été élu Adjoint à la Maire de Paris, chargé des personnes en situation de handicap, lors du Conseil de Paris du mois de septembre, le Maire a demandé :

- à Mme Andrea FUCHS de prendre en charge la délégation des Collèges.
- À Mme Yasmina MERZI de prendre en charge la délégation des affaires scolaires et celle de la Caisse des écoles.
- à Mme Séverine GUY de prendre en charge, en plus de sa délégation à la Santé, celle des Affaires sociales.
- D'élargir la délégation de Mme Violette BARANDA pour le suivi et l'accompagnement des bénévoles du Centre d'action social.

Par ailleurs, à la suite de l'élection comme Sénateur de Paris de M. Bernard JOMIER le Maire lui souhaite pleine réussite dans l'exercice de son mandat parlementaire.

Un hommage est également rendu aux mandats sénatoriaux que M. Roger MADEC a accomplis pendant 12 ans.

Des félicitations ont également été adressées à Mmes Léa FILOCHE et Aurélie Solans, promues conseillères déléguées auprès de la Maire de Paris.

Des modifications sont notifiées concernant l'ordre du jour initial :

Le retrait de la délibération 2017 DEVE 94 portant sur l'exploitation des crématoriums parisiens et la présentation d'un vœu sur table relatif au projet de création d'un second complexe funéraire à Paris.

Les vœux relatifs à la réforme des APL, aux menus végétariens et au foyer Riquet, qui ont été inscrits à l'ordre du jour initial ont été modifiés pour certains d'entre eux.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour :

#### **1. D192017028 Désignation de la-du secrétaire de séance du 07 novembre 2017.**

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. GAU.

M. DAGNAUD propose à M. Gabriel GAU, benjamin des élu-es présent-e-s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. GAU accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

M. GAU est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

- Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoir(s) écrit(s)
  - Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 2 pouvoir(s) écrit(s)
  - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  - Nombre d'abstentions : 0

#### **2. D192017029 Adoption du compte rendu de la séance du 12 septembre 2017.**

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le compte-rendu au vote.

Le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoir(s) écrit(s)
  - Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 2 pouvoir(s) écrit(s)
  - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  - Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, rapporteur :

La délibération 2017 DEVE 94 relative à l'approbation du principe de création d'un crématorium et du principe de la DSP portant sur l'exploitation des crématoriums a été retirée.

### **3. V192017038 Vœu de l'exécutif déposé sur table relatif au projet de création de second complexe funéraire à Paris.**

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme ONGHENA

Le Maire présente ce vœu relatif au renouvellement et à l'élargissement de la délégation de service public du complexe funéraire du Père Lachaise, à un second centre funéraire parisien. C'est un engagement qui figure dans le contrat de mandature qui a été présenté devant les parisiens en 2014 avec Mme Hidalgo et qui prend acte de la saturation des capacités d'accueil du funéraire du Père Lachaise dans le nord-est parisien. Cette saturation est appelée à s'accroître dans la mesure où les pratiques funéraires tendent de plus en plus à solliciter le recours aux capacités des funéraires qui ne sont plus en mesure de faire face à la demande. Le second complexe funéraire aurait donc lui aussi vocation à être réalisé dans le nord-est parisien alors même que l'équilibre territorial aurait voulu qu'un site soit prioritairement recherché dans le sud ou l'ouest parisien. Mais il semble que les recherches engagées n'aient pas été fructueuses, ce qui aujourd'hui amène à proposer que la porte de la Villette accueille le second complexe funéraire parisien.

L'objet de ce vœu est de formuler un certain nombre de demandes préalables à toute décision et en l'occurrence à l'adoption de toute délibération actant la localisation d'un complexe funéraire supplémentaire du côté de la porte de la Villette.

La première demande est que soit présenté aux élus l'inventaire des différents sites qui ont été envisagés ces dernières années.

Le second souhait que porte ce vœu, c'est qu'une étude d'impact approfondie soit réalisée et communiquée sur les questions de flux de circulation et de déplacements que générerait la création d'un complexe funéraire d'envergure parisienne et métropolitaine du côté de la porte de la Villette.

En troisième lieu, il s'agit aussi de rester cohérent par rapport à ce qui a été voté et discuté lors de la précédente séance du conseil d'arrondissement où a été adoptée la création d'une ZAC sur la porte de la Villette. On peut s'interroger sur ce qui resterait en matière d'aménagement du côté de la porte de la Villette si ce complexe funéraire devait y être réalisé.

En dernier ressort, s'il devait être avéré et confirmé qu'aucune autre possibilité foncière n'existe à Paris et que le complexe devait être, *in fine*, réalisé porte de la Villette, qu'il le soit sur la parcelle ouest du square Forceval, de façon à faciliter l'accès depuis les principales infrastructures de transport en commun (métro porte de la Villette et arrêt du Tram) pour les piétons.

Pour toutes ces raisons, l'adoption de la délibération initiale paraît inutilement précipitée, et en substitution il est donc proposé que le conseil d'arrondissement adopte ce vœu qui récapitule nos exigences avant de pouvoir valider toute décision définitive pour les parisiens.

M. DAGNAUD prend acte de cette intervention et reconnaît les conditions sans doute insatisfaisantes dans lesquelles les vœux sont amendés jusqu'en séance. Mais rappelle que c'est aussi le jeu démocratique qui fait que le conseil n'est pas une simple chambre d'enregistrement. Il regrette à son tour que les conseils d'arrondissement soient obligés de se tenir trop souvent au lendemain des périodes de congés scolaires.

Mme ONGHENA et son groupe tiennent à s'abstenir sur ce vœu pour les raisons qu'elle a évoquées plus haut. Ce vœu qui sera redéposé lors du conseil de Paris, laissera un délai supplémentaire de 15 jours à Mme ONGHENA et son groupe qui l'étudieront de façon plus approfondie.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au vœu mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 2 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 2 (M. BOHBOT et Mme ONGHENA)

**M. Roger MADEC, rapporteur :**

#### **4. 2017 DU 244 Règlement local de la publicité - Objectifs et Modalités de la concertation.**

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. MADEC, Mme MINDAY, Mme ONGHENA

M. Roger MADEC rappelle que le dispositif qui régit la publicité à Paris est issu d'une loi de 1979. Dans le cadre de la loi Grenelle 2, un nouveau dispositif national relatif à la publicité aux enseignes et aux pré-enseignes où la possibilité pour les mairies et les préfectures d'édifier de nouvelles règles relatives à la publicité dans le paysage urbain.

Dans le code de l'environnement, le règlement local de publicité doit être élaboré, révisé, modifié conformément aux procédures des PLU (Plan local d'urbanisme). En conséquence, l'élaboration du règlement parisien de publicité est décidée par le Conseil de Paris qui en définit la procédure, les objectifs et les modalités de concertation.

En premier lieu, pour ce qui concerne la procédure, il est proposé à la suite de la définition des objectifs de recueillir l'avis de toute personne, organisme ou association compétent en matière de paysage, de publicité, d'environnement, d'architecture, d'habitat et de déplacement. Avant d'être soumis à enquête publique, ce projet de règlement sera soumis à l'avis du Conseil de Paris ainsi qu'à la Commission départementale compétente dans ce domaine. Une fois approuvé par le Conseil de Paris, ce règlement sera annexé au PLU.

En second lieu, les objectifs sont :

- La conformité aux évolutions législatives de ce secteur (lois, engagement national pour l'environnement, lois de liberté de création de l'architecture et au patrimoine) ;
- L'intégration de nouvelles technologies, notamment sur l'usage d'écrans numériques qui doit respecter les objectifs de développement durable de la Ville de Paris.
- Le zonage actuel du plan de publicité est conservé. Pour les enseignes et pré-enseignes, les règles en place sont satisfaisantes et à conserver sous réserve du diagnostic qui sera fait.

En troisième lieu, les modalités de concertation seront recueillies via un site internet dédié, une réunion d'information avec l'ensemble du public, une réunion d'information et d'échange avec les partenaires et professionnels ainsi qu'une dernière réunion de restitution présentant le projet.

Il est demandé de prescrire la révision du règlement local de publicité des enseignes et pré-enseignes, d'en approuver les objectifs et les modalités de concertation. Il faut aussi veiller à prendre en compte la verbalisation de l'affichage sauvage dans la nouvelle réglementation.

Mme MINDAY explique qu'il y a deux délibérations relatives à la publicité à Paris. D'une part la DFA 86 visant à prolonger de deux ans la concession actuellement consentie à une filiale de JC Decaux pour la gestion de MUI (mobilier urbain d'information), et d'autre part la délibération DU 244 portant sur la révision du règlement local de publicité et sur l'engagement du processus de concertation préalable à cette révision. Selon l'exposé des motifs de cette

délibération, la révision du règlement local de publicité a divers objectifs, notamment celui d'intégrer les évolutions législatives mais aussi d'intégrer la dimension « nouvelles technologies », telles que les écrans numériques. A cet égard, Mme MINDAY souhaite rappeler la position des élus écologistes et citoyens sur cette question car il est indiqué que les écrans numériques pourraient contribuer (de manière assez improbable à son sens) à la réalisation des objectifs du plan climat. On sait que les panneaux numériques sont douze fois plus énergivores que les panneaux électriques. Avec les objectifs affichés dans le nouveau plan climat qui sera étudié ultérieurement, deux objectifs sont à retenir : d'ici 2030, moins 35 % de consommation énergétique et d'ici 2050, moins 50 % à Paris. On ne voit pas très bien comment le développement souhaité de certains des panneaux numériques pourrait s'inscrire dans la réalisation des objectifs du plan climat. Pour Mme MINDAY, l'objet de cette intervention est simplement de réaffirmer son opposition ferme aux panneaux numériques sur les panneaux d'affichages puisqu'ils consomment énormément d'électricité, altèrent la qualité paysagère architecturale et patrimoniale et par ailleurs, imposent aux parisiens une sollicitation commerciale permanente.

Mme ONGHENA est plutôt favorable à la refonte de ce règlement local de publicité et note que par le biais de cette délibération le remodelage qui est engagé va inclure un vaste dialogue avec les élus de tous bords. Elle souhaite que les mairies d'arrondissement puissent être largement associées à l'administration de la publicité au sein de chaque arrondissement et sera très vigilante à ce qu'un large débat puisse s'engager sur les opportunités, les avantages et les inconvénients de l'affichage numérique.

Mme ONGHENA annonce qu'elle votera pour cette délibération en insistant sur le fait que son accord sur l'ouverture de la procédure ne signifie pas son approbation sur ce qui sera proposé par la majorité. Néanmoins, elle souhaite participer à la discussion et prendre part à tout ce qui pourra être organisé sur le sujet.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 2 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 19 dont 2 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 9 (M. CHERFA, M. JOMIER, Mmes BARANDA, KONE, M. LERT, Mmes MALAI, MINDAY, SOLANS, M. THEBAULT)
- Nombre d'abstentions : 5 (Mme GAILLANNE, M. GAU, M. NAWROCKI, Mme POUDIOT, M. TINTI)

*[Sortie de M. Nawrocki. Mme Filoche sort définitivement]*

M. François DAGNAUD, rapporteur :

**5. D192017030 Adoption de l'état spécial du 19<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2018**  
Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD présente l'état spécial du 19<sup>ème</sup> arrondissement pour l'année 2018. Conformément aux enveloppes globales notifiées à la suite du dernier conseil de Paris, ainsi qu'aux dernières délibérations adoptées concernant les modes de détermination du montant des dotations et la liste des équipements de proximité, il appartient aux membres du conseil d'arrondissement de délibérer sur le projet de budget primitif de l'année 2018 de l'état spécial par chapitre et nature de dépenses.

M. DAGNAUD rappelle que le budget de l'état spécial sert en grande partie à financer le fonctionnement courant des équipements hors personnels à travers la dotation de gestion locale

qui, à elle seule représente 90 % de l'état spécial pour 309 équipements de proximité inscrits à l'inventaire.

A l'instar des années précédentes, la dotation de gestion locale a été conservée chaque fois que c'était possible et des économies ont été recherchées et réalisées afin de compenser des augmentations de charges. A niveau de services équivalents et hors dépenses contractuelles de type baux ou contrats d'entretien, les équipements sont invités à renouveler leurs efforts afin de contenir leurs dépenses.

Le montant de la dotation d'animation locale a quant à lui été déterminé selon les modalités de calcul définies par le Conseil de Paris.

Il convient d'avoir quelques chiffres à l'esprit :

- Le montant du budget primitif de l'état spécial 2018 s'élève à 16 161 426 €, soit une légère progression de 0,14 %, qui permettra de faire face dans de bonnes conditions à l'ensemble des différentes missions et services.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 32 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 30 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 2 (M. BOHBOT, Mme ONGHENA)

**6. 2017 DFA 86 Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire**

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme ONGHENA

Mme ONGHENA souligne que c'est environ un million d'euros par an de pertes de recettes que la Ville s'apprête à enregistrer et c'est la raison pour laquelle elle s'abstiendra avec son groupe sur ce projet de délibération.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 32 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 30 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 2 (M. BOHBOT, Mme ONGHENA)

*[Entrée de M. NAWROCKI et sortie de M. JOMIER]*

**7. 2017 DVD 27 Aménagement des 7 places parisiennes (4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>).**  
Communication du bilan annuel du projet.

**8. 2017 DVD 28 Aménagement des 7 places parisiennes. Convention d'études avec la RATP**  
Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. LERT

M. LERT signale une demande qui avait été votée lors du dernier conseil d'arrondissement du 12 septembre 2017 concernant une nouvelle étude de faisabilité sur le vœu relatif aux escalators allant de la salle des billets aux quais et souligne qu'il aurait souhaité avoir une réponse de la part du STIF (Syndicat des transports d'île de France) et de la RATP sur cette question. Sur le bilan de la communication des places, il est souhaité que l'ensemble des fonds qui ont été destinés à la concertation pour le réaménagement de ces 7 grandes places parisiennes, soit tout à fait équitable et que les investissements, en termes de qualité, de durabilité des matériaux, soient aussi ambitieux pour la place des Fêtes que pour les places des autres arrondissements.

M. DAGNAUD partage la même ambition et les mêmes regrets pour ce qui concerne la RATP qui n'a pas été en mesure d'apporter une réponse à la demande formulée en septembre dernier et en profite pour rappeler que le conseil de quartier de la place des Fêtes qui doit se réunir prochainement permettra de revenir plus en détails sur l'avancée du projet de réaménagement du cœur de la place.

M. DAGNAUD soumet le projet des projets de délibération DVD 27 et DVD 28 au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 32 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

[Entrée de M. JOMIER]

M. Dan LERT, rapporteur

**9. 2017 DEVE 170 Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050.**

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. LERT, Mme ONGHENA

Mme ONGHENA admet que la nouvelle édition du plan climat est riche en informations avec beaucoup de documentation chiffrée. Il y a cependant un point qu'elle voudrait soulever afin de démontrer que le plan climat a peu de chances de voir le jour puisqu'on affirme qu'à l'échéance du plan, les émissions carbone auront baissé de 25 % à Paris mais que depuis 2008 elles n'ont baissé que de 9 %. Avec son groupe, Mme ONGHENA fera des propositions concrètes pour amender ce projet au Conseil de Paris mais pour l'heure, s'abstiendra sur cette délibération.

M. LERT souligne que sur le bilan du premier plan climat qui a été adopté en 2007 et révisé en 2012, dont les objectifs étaient pour 2020 de réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre, de 25 % les consommations d'énergie et d'atteindre 25 % d'énergies renouvelables. Depuis ces dix dernières années, il y a eu sur ce point une diminution de 10 % de l'empreinte carbone de Paris et une diminution de 19 % des émissions de gaz à effet de serre. M. LERT rappelle qu'il y a des réalisations conséquentes et structurantes sur ce premier plan climat : la rénovation des écoles, elles sont au nombre de 240 avec plus de 30 % d'économie d'énergie par école. La rénovation de l'éclairage public depuis 2004 avec moins 23 % de consommation énergétique, moins 33 % d'émission de gaz à effet de serre. Le développement des énergies renouvelables, 50 000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires, le programme d'alimentation durable avec 4,7 millions de tonnes de CO<sup>2</sup> par an, ce qui représente 18 % d'empreinte carbone parisienne. Entre 2007 et 2016, il y a eu moins 17 000 tonnes de CO<sup>2</sup>. Ce ne sont que des chiffres

mais il est important de les remettre dans le débat de ce soir. Il y a également 37,7 % d'alimentation durable, soit bio, locale, ou labellisée.

En ce qui concerne le réaménagement de l'espace public et ses réalisations, il y a eu :

- 700 km de pistes cyclables,
- 23 600 Vélib,
- 1 100 stations Autolib,
- 24 km de tramway,
- L'extension des lignes de métro,
- Une baisse de la majorité des polluants et des émissions de gaz à effet de serre.

En ce qui concerne la rénovation thermique des bâtiments, dans le parc social et depuis 2008 :

- Moins 30 % de consommation énergétique ;
- 36 000 logements rénovés ou en cours.

En ce qui concerne la rénovation thermique du parc privé depuis 2014 :

- Le lancement de l'opération OPATB 19 (Opération Programmée d'Amélioration Thermique du Bâtiment), aujourd'hui programme renommé « Éco-rénovons Paris ».

Dans le privé, le 19<sup>e</sup> arrondissement est pilote sur ces opérations et particulièrement sur la question de la rénovation énergétique où il existe aujourd'hui 110 immeubles qui sont suivis, soit au stade de l'audit énergétique, des scénarii de travaux, ou de travaux comme sur la rue Rébeval notamment.

M. LERT rappelle en deux temps les échelles de ce nouveau projet de plan climat :

- D'ici l'horizon 2030 : moins 50 % de gaz à effets de serre, moins 40 % d'empreinte carbone, moins 35 % de consommation énergétique, 45 % d'énergie renouvelable dont 10 % produite localement, le respect des recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) sur la qualité de l'air,
- D'ici 2050, 0 émission de gaz à effets de serre, moins 80 % d'empreinte carbone, 100 % d'énergies renouvelables dont 20 % produites localement accompagnées d'une baisse de 50 % de la consommation énergétique.

Ces chiffres présentés de manière sommaire ont l'air ambitieux mais derrière ceux-ci, il y a des politiques qui déclinent ces objectifs sur la neutralité carbone. L'objectif de ce plan climat de la Ville de Paris est aligné sur l'accord de Paris sur le climat, la neutralité carbone à l'horizon 2050 et la limitation du réchauffement climatique à 2° à la fin de ce siècle et si possible, à moins 1,5°. Avec le retrait des États-Unis de l'accord de Paris, ces objectifs sont très importants à atteindre et il faut être en capacité de redoubler d'efforts pour que l'Europe, les états et les collectivités locales puissent réaliser ce but. A Paris comme ailleurs, on vit les conséquences de l'urgence climatique, la question des inondations, la fréquence des canicules, les problèmes de la qualité de l'air et de la pollution atmosphérique.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à la majorité.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 2 (M. BOHBOT, Mme ONGHENA)



## Vœux

### **10. V192017033 Vœu déposé par le groupe écologiste et citoyen du 19e relatif au projet d'aménagement urbain de la Porte de la Villette.**

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. THEBAULT.

M. THEBAULT rappelle brièvement les objectifs de ce vœu :

- la neutralité carbone,
- l'exemplarité environnementale,
- l'attention soutenue pour la végétalisation,
- la gestion cohérente des eaux pluviales,
- la promotion des transports en commun.

M. THEBAULT souligne aussi l'importance de l'implication des habitants et des futurs usagers qui fait partie, à part entière, de ce plan climat. A l'instar de ce qui s'est pratiqué aux Grands Voisins et en attendant que cette ZAC advienne, il peut aussi y avoir une occupation temporaire et des propositions ambitieuses pour évaluer les différents usages.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au vœu mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
  - Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
  - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  - Nombre d'abstentions : 0

### **11. V192017035 Vœu déposé par le groupe écologiste et citoyen du 19e relatif à une stratégie parisienne de gestion des eaux pluviales.**

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. LERT

Pour M. LERT, ce vœu souhaite attirer l'attention sur la gestion des eaux pluviales qui va devenir un enjeu important du point de vue des inondations potentielles à Paris et aussi en ce qui concerne la désimperméabilisation des parties très asphaltées des villes, afin que toute l'eau de pluie ne se retrouve pas dans le réseau d'assainissement. Cette question du ruissellement des eaux de pluie a été évoquée dans le cadre du comité technique du réaménagement de la place des Fêtes.

Il existe des projets de rues végétales avec des plantations en pleine terre et une réflexion doit se faire sur la désimperméabilisation de parties du 19<sup>e</sup> arrondissement à l'occasion de projets de rénovation comme la future rue végétale, rue Fessart, ou la future ZAC de la porte de la Villette.

Ce sujet qui peut sembler assez technique demeure néanmoins très important pour la résilience devant les chocs climatiques extrêmes, en termes de canicules ou d'inondations.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au vœu mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
  - Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)

- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**12. V192017034 Vœu sur table déposé par le groupe écologiste et citoyen du 19e relatif à la promotion de menus végétariens dans les cantines scolaires.**

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme MINDAY, M. Jacques-Yves BOBHOT

Mme MINDAY souhaite revenir sur l'ambition du plan climat à l'échelle de 2030 et 2050 qui est déclinée secteur par secteur. Pour être plus précis et donner une teneur opérationnelle à ce plan climat, le secteur de l'alimentation a fait l'objet d'un intérêt particulier et qui, à lui seul, représente près de 18 % des émissions globales des gaz à effet de serre à Paris. L'ambition du nouveau plan climat Air-énergie se donne comme objectif de faire baisser de 50 % la part carnée dans les repas scolaires et d'y augmenter jusqu'à 90 % la part d'alimentation durable, c'est-à-dire biologique, labellisée label rouge ou pêche durable. En d'autres termes, le nouveau plan climat vise à promouvoir un mode d'alimentation qu'on appelle flexitarien (c.-à-d. qui vise à diversifier les sources d'apports protéinés et renforcer leurs qualités). Dans cette perspective globale, Mme MINDAY et son groupe ont souhaité proposer au conseil d'arrondissement un vœu qui constitue un jalon dans l'atteinte de ces objectifs.

Ce vœu propose deux points. D'une part, que l'on passe d'un à deux menus végétariens dans les cantines scolaires, à l'horizon de la rentrée 2018 et, d'autre part, que la Caisse des écoles et son comité de gestion soit sollicités pour une étude visant à proposer de façon systématique et pour tous les repas, une alternative végétarienne.

Cette proposition répond à trois grandes catégories d'objectifs :

- Les objectifs environnementaux. Au niveau mondial, l'alimentation carnée qui implique l'élevage, contribue pour 14 % des émissions de gaz à effet de serre, légèrement plus que le secteur des transports. Par ailleurs, la production de viande est infiniment plus consommatrice de ressources naturelles. Un kilo de bœuf, c'est 15 000 litres d'eau en moyenne contre 1 500 pour la production de céréales.
- La réduction de la part carnée dans les cantines scolaire est aussi un objectif de santé et de nutrition. L'obésité infantile progresse, particulièrement dans les quartiers populaires, avec son corollaire d'externalités (le diabète, les risques accrus de maladies cardiovasculaires à l'âge adulte...). Par ailleurs, l'OMS a identifié la viande rouge consommée de manière excessive comme cancérigène probable pour l'homme. Un dosage adéquat des différentes catégories d'aliments peut parfaitement répondre aux besoins nutritionnels des petits comme des grands tout en réduisant l'apport en graisses. A ce jour, il n'existe aucune réglementation nationale qui contraigne à l'utilisation de protéines d'origine animale dans la restauration scolaire.
- Le développement d'une alternative végétarienne répond aussi à des objectifs d'inclusion alimentaire, c'est-à-dire qu'elle s'adresse à tous les élèves de l'arrondissement indépendamment de leur appartenance religieuse et des convictions alimentaires des familles. Comme il a été indiqué en préambule, l'objectif est de développer la part d'alimentation durable. Aujourd'hui, l'alimentation biologique ou labellisée coûte cher. Pour aller vers plus d'alimentation durable, il faut réduire la part carnée dans les menus puisque la viande est ce qui coûte le plus cher. En allant vers une offre végétale accrue, il sera permis de dégager des marges de manœuvre pour relever la qualité de l'offre alimentaire globale.

Pour l'ensemble de ces motifs, tant environnementaux que nutritionnels, il semble pertinent de proposer le développement d'une offre végétarienne dans les cantines scolaires.

M. DAGNAUD partage le sentiment qu'il faut agir pour la durabilité alimentaire et indique que le vœu qu'il présente au nom de l'exécutif a vocation à se substituer au vœu initial. Il considère, avec Mme Yasmina MERZI qu'il serait préférable de mettre en place une réflexion plus participative en donnant mandat au comité de gestion de la Caisse des écoles de formuler un avis ainsi que des propositions qui seront soumises au conseil d'arrondissement avant l'été prochain. Cette méthode paraît présenter plusieurs avantages : prendre le temps de la réflexion, associer le regard et l'avis de tous les partenaires de la communauté éducative. Il semble tout aussi utile de pouvoir solliciter l'expertise du conseil local de santé, non pas limité à son aspect scientifique mais aussi citoyen.

Il est donc proposé par le biais de ce vœu de mandater le comité de gestion afin de formuler des propositions sur la faisabilité des conditions de l'élargissement de l'offre de menus végétariens dans les écoles du 19<sup>e</sup> arrondissement alimentées par la Caisse des écoles. M. DAGNAUD rappelle enfin que la Caisse des écoles a été sollicitée pour expérimenter un goûter servi aux élèves des écoles élémentaires et qu'un audit sur la qualité des repas est en cours.

M. Jacques-Yves BOBHOT confirme que ce vœu sera porté devant le comité de gestion de la Caisse des écoles auquel il participe. Plusieurs éléments figurent dans ce vœu avec un volet qui ne lui pose pas de problème, celui du second alinéa concernant l'alimentation durable, la lutte contre le gaspillage ou la journée nationale de l'alimentation. Sur le sujet des menus végétariens, il existe une consommation ovine et bovine en France depuis 1979 où, à cette époque, chaque français consommait en moyenne 33 kg de viande. En 2013 ce chiffre a baissé à moins 27 % avec 24 kg. Paradoxalement, ce sont les gens les plus aisés qui consomment de moins de moins de viande alors que les plus fragiles en consomment plus. Ce phénomène est constaté dans toutes les études. S'agissant des menus végétariens, il faut voir les choses avec circonspection car il y a beaucoup d'enfants dans les écoles de l'arrondissement pour lesquels ces repas carnés sont souvent les seuls de la semaine. On ne peut être ni trop dogmatique ni trop idéologique sur cette thématique.

Pour M. BOBHOT, si le sujet concerne des problèmes de santé, de mode de vie ou de développement durable, il faut rester prudent sur ces évolutions qui sont naturelles et qui vont faire que cette déconsommation de viande va se poursuivre. Il existe aussi une approche sociale et humaine pour pouvoir continuer à offrir à des enfants issus de catégories modestes cette possibilité de pouvoir en manger.

En conclusion, M. BOBHOT demande à sa présidente de groupe de s'abstenir sur ce vœu et réaffirme sa volonté de participer, en collaboration avec le Maire, en sa qualité de Président du comité de gestion de la Caisse des écoles, pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de dérives sur ce vœu qui sera vraisemblablement adopté.

M. DAGNAUD ajoute que la composition des menus servis dans les cantines doit respecter des réglementations nationales, élaborées par des nutritionnistes compétents. Les enjeux d'équilibre alimentaire font aussi partie de nos préoccupations. Il s'agit d'adopter une méthodologie fédératrice qui permettra de faire s'exprimer l'ensemble des points de vue et amènera le comité de gestion à formuler des propositions en tenant compte de la diversité des regards portés sur ce sujet.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au vœu mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Les élu.es ne souhaitant pas intervenir sur les autres délibérations, M. DAGNAUD les soumet au vote sans débat.

M. Roger MADEC, rapporteur :

**13. 2017 DAE 246 Arc de l'Innovation-Hôtel d'activités Métropole 19 (19e) - Garantie d'emprunt à la RIVP et convention**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**14. 2017 DU 154 Vente à SNL - Prologues de 6 lots de copropriété 5-5bis rue Basfroi (11e) et 92 rue de Romainville (19e).**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**15. DU 186 Comptes rendus financiers des opérations d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2016.**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**16. DVD 105 Quai de Loire (19e) - Demande d'une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement de travaux de voirie**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 32 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- M. MADEC : NPPV

M. François DAGNAUD, rapporteur :

**17. 2017 DEVE 175 Dénomination « jardin Luc Hoffmann » attribuée à l'espace vert situé 10, rue du Maroc (19e).**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**18. 2017 DFPE 36 Subventions (1.929.768 euros), avenants et convention à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**19. 2017 DFPE 85 Subventions (2.792.160 euros) et avenants à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10ème pour ses 11 établissements d'accueil de la petite enfance.**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**20. 2017 DFPE 98 Subventions (3 728 841 euros), avenants n°1 et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association Crescendo (11e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**21. 2017 DFPE 126 Subvention et avenant n° 1 (49 990 euros) avec l'association Les Petits Loups (19e) pour la crèche parentale Les Petits Loups (19e).**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :
- Nombre d'abstentions :

**22. 2017 DFPE 133 Subventions (6 801 290 euros) avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour ses 20 établissements d'accueil de la petite enfance.**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**23. 2017 DFPE 145 Subventions (412 013 euros) et avenants n° 1 avec l'association « ESTRELIA » (20e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**24. 2017 DFPE 161 Subvention (123.750 euros) et avenant n°1 à l'association Plaisir d'Enfance (19e) pour la structure multi-accueil le Nid des Tout Petits (19e).**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**25. 2017 DFPE 180 Subventions (69.250 euros) à neuf associations, dont huit avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'école (2e, 3e, 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e.**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Adjé AHOUÏAN, rapporteur :**

**26. 2017 DDCT 146 Subvention (275 500 euros) à 84 associations pour le financement de 93 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens et avenant à une convention avec une association - Troisième enveloppe**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**27. 2017 DDCT 147 Subvention (290 107 euros) à 57 associations porteuses de 67 postes d'adultes relais.**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Jérôme AMORY, rapporteur :**

**28. 2017 DPSP 4 Subventions (81 930 euros) et conventions à 18 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2017.**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Gabriel GAU, rapporteur :**

**29. 2017 DJS 136 Aides Paris Jeunes Vacances - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2018.**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**30. 2017 DJS 253 Subventions (30.000 euros) et 6 conventions avec 6 associations de Jeunesse (14e, 19e, 20e).**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Dan LERT et M. Mahor CHICHE, co-rapporteurs :**

**31. 2017 DEVE 167 Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux / Budget participatif 2016 "+ de nature en ville"**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Yasmina MERZI, rapporteure :**

**32. DASCO 130 Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2018-2019**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.



- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Eric THEBAULT, rapporteur :**

**33. 2017 DAC 842 Fixation du loyer pour l'occupation temporaire d'un terrain communal, 39-41 rue des Ardennes (19<sup>e</sup>)**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Eric THEBAULT et M. Adji AHOUDIAN, co-rapporteurs :**

**34. 2017 DAC 840 Subvention (1.000 euros) à l'association Tribudom dans le cadre de la politique de la ville**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**35. 2017 DAC 841 Subvention (1.000 euros) à l'association Silhouette dans le cadre de la politique de la ville**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**MM. Eric THEBAULT et Mme Karine GAUTREAU, co-rapporteurs :**

**36. 2017 DAC 345 Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des Centres Paris Anim'**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Olivier WANG et Mahor CHICHE, co-rapporteurs :**

**37. 2017 DAE 297 Budget Participatif 2016 : Mise en œuvre du projet « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Subvention (524.000 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Léa FILOCHE, rapporteure :**

**38. 2017 DAE 177 Subventions (271 200 euros), conventions et adhésion (3.150 euros) pour le soutien de dix-neuf initiatives pour le réemploi et l'économie circulaire.**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Sergio TINTI, rapporteur :**

**39. 2017 DJS 266 Espace de remise en forme : Charletty (13e), Ladoumègue (19e), Bercy (12e) - Avenants de transfert des trois conventions d'occupation du domaine public au profit de la SAS Les Cercles de la Forme.**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Sergio TINTI et M. Adji AHOUDIAN, co-rapporteurs :

**40. 2017 DDCT 155 Subvention (231 574 euro) à treize associations et deux bailleurs sociaux RIVP et Paris Habitat.**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Andrea FUCHS, rapporteure :

**41. D192017031 Représentants MA 19- CA collèges et lycées.**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**42. 2017 DASCO 73 Subventions (15.900 euros) à 38 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégiens »**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**43. 2017 DFPE 181 Subventions (28.000 euros) et conventions avec onze associations concernant le projet Paris Collèges Familles visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

VŒUX

surnuméraires soit clairement analysée afin que soit déterminée une solution de relogement au public concerné.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au vœu mentionné au visa.

- Nombre de votants : 32 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 7 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)
  
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : (PC, PS LR)
- Mme MINDAY NPPV

**46. V192017037 Vœu alternatif relatif à la réhabilitation du Foyer de travailleurs Riquet.**  
Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. MADEC, Mme ONGHENA.

M. MADEC approuve l'intervention de Mme KONÉ quant à ce foyer et son constat de la situation. Le FTM Riquet comporte 230 chambres de 11 m<sup>2</sup> sans aucun confort, ni sanitaires, ni WC, avec douches sur le palier. Il était temps d'opter pour un plan de rénovation. Depuis 2004, la Ville de Paris a lancé un projet audacieux puisque 40 foyers de travailleurs migrants sont en voie de transformation pour devenir des résidences sociales. Avec une volonté politique accélérée depuis 2014, la Maire de Paris a expressément annoncé qu'elle ne souhaitait plus que la totalité des studios dans les résidences sociales de ce type soit attribuée à des travailleurs migrants et veut désormais que 30 % du parc soit attribué à un public autre.

A la dernière réunion du comité de pilotage qui s'est tenue le 19 septembre dernier, il y avait quasiment un accord de trouvé à savoir que l'on arrivait à 211 logements, de 14 m<sup>2</sup> à 26 m<sup>2</sup> pourvus d'une kitchenette et de tout le confort moderne. Avec deux salles polyvalentes, un bureau de concertation, une bagagerie et un espace laverie. Reste l'achoppement sur les cuisines dites collectives tous les 2 étages. Le bailleur Adoma a indiqué que ce souhait, s'il était satisfait, aboutirait à la suppression de 16 studios. Ce qui pose un problème puisque au regard de la question du surnuméraire, tout le monde ne pourra pas revenir dans cette résidence. Le souci n'est pas de soustraire du logement mais d'essayer d'en créer.

Il a été examiné des solutions alternatives a proximité du foyer Riquet qui s'appellera Résidence Riquet à l'issue des travaux. Il est apparu que le groupe SOS gère un CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) situé 74, rue Archereau, où se trouvent une cuisine et un réfectoire sous utilisés. Ce groupe interrogé est d'accord pour monter un projet en partenariat avec les résidents du foyer qui le souhaiteraient et, par ailleurs, l'Espace Riquet possède une salle collective déjà utilisée par quelques résidents du foyer concerné.

C'est la raison pour laquelle un vœu alternatif est déposé par le Maire afin de mettre l'accent sur cette solution. Il faut aussi souligner que l'État et la Ville de Paris ne financent que la partie logement social et que toutes les autres superficies sont financées en fonds propres que par les bailleurs.

**En conséquence, M. MADEC n'appelle pas à voter le vœu présenté par le groupe écologiste même s'il comporte des aspects tout à fait positifs.**

Mme ONGHENA souligne qu'avec son groupe, elle s'abstiendra sur le vœu de ses collègues écologistes et votera le second vœu alternatif pour une raison de pragmatisme. Comme il a été évoqué, c'est un projet ancien et bien engagé.

En conclusion, M. DAGNAUD répond qu'on ne peut pas évoquer ces sujets sans rappeler l'engagement exceptionnel du 19<sup>e</sup> arrondissement dans ce plan décennal de rénovation des

anciens foyers de travailleurs migrants et leur transformation en résidences sociales. Il a été constaté ces dernières années que rue David d'Angers, rue de Lorraine, rue d'Hautpoul, rue de Romainville et prochainement rue Riquet, des immeubles de grande qualité ont été reconstruits et ont définitivement tourné la page de l'habitat indigne. Il serait aujourd'hui malsain de pérenniser cette situation. Compte tenu des choix qui ont été faits et assumés lors de chacune des rénovations, il paraît assez cohérent et équitable de rester sur le même fil conducteur s'agissant de la rénovation de l'actuel FTM Riquet.

En ce qui concerne la question du surnuméraire, toute proposition qui de fait conduirait à réduire le nombre de logements disponibles semble une prise de risque inutile dans un contexte que l'on sait extrêmement tendu. C'est la raison pour laquelle M. DAGNAUD appelle à voter sur ce vœu alternatif présenté par Roger MADEC, Sergio TINTI et lui-même et à s'abstenir sur celui présenté par le groupe des élus écologistes.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au vœu mentionné au visa.

Nombre de votants : 32 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 7 dont 3 pouvoir(s) écrit(s)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : (PC, PS LR)
- Mme MINDAY NPPV

**Délibérations départementales transmises au Conseil d'arrondissement pour information (non soumises au vote) :**

**47. 2017 DASCO 56-G Divers collèges - Dotations (703 750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.**

**48. 2017 DASCO 60-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (93 037 euros), subventions d'équipement et d'investissement (583 153 euros), et subventions pour travaux (56 140 euros)**

**49. 2017 DASES 88-G Subventions (672 000 euros) à 46 associations et conventions avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.**

**50. 2017 DASES 149-G Subventions (774 606 euros) et conventions avec 14 associations pour le déploiement des dispositifs de remobilisation sociale en vue d'une insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.**

**51. 2017 DASES 357-G Subvention (78 612 euros) et convention avec l'association Aurore pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies à la Porte de La Villette.**

**52. 2017 DASES 359-G subventions (98 054 euros) relatives au fonctionnement de 5 Bagageries parisiennes (1er, 5ème, 15ème, 19ème et 20èmes arrondissements). Conventions annuelles.**

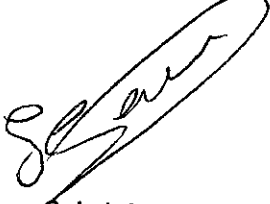
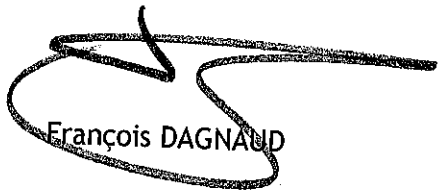
**53. 2017 DASES 403-G PPIE. Appel à projet « Dynamiques professionnelles » - 70 959 62 euros.**

54. 2017 DPA 5-G « Paris fait Paris » - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016.

55. 2017 DPA 53 « Paris fait Paris » - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 21h35.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement est prévue le mardi 28 novembre 2017 à 20h00.

Le Secrétaire de séance	Le Maire du 19 <sup>e</sup> arrondissement
 Gabriel GAU	 François DAGNAUD